



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Bonnet
Levraud

ID : 016-211601455-20251127-20250601-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
Le : 28/11/2025

Et
Publication ou notification du :
28/11/2025

A été nommée secrétaire : CHIRON Esther

2025-06-01 – Pose de guirlandes sur points lumineux existants - Route de Bourras

Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité un devis auprès du SDEG16 pour l'installation de six prises de guirlandes sur des points lumineux déjà existants Route de Bourras – RD55 (aux points lumineux FK214, FK212, FK210, FK2028, FK041 et FK039).

Le montant total de cette intervention, à la charge de la commune, est de **1 458,91 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

1. Signer le plan de financement pour la pose des six prises de guirlandes pour un montant de **1 458,91 €**.
2. Signer la convention pour le versement d'un « fonds de concours au SDEG16 - Eclairage Public » ainsi que la lettre d'engagement de paiement relatives à cette opération.
3. Régler la facture s'élevant à **1 458,91 €**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2025

Le Maire

Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.